

GENERAL AGREEMENT  
ON TARIFFS AND TRADE



ACCORD GÉNÉRAL  
SUR LES TARIFS DOUANIERS  
ET LE COMMERCE

Villa le Bocage - Palais des Nations  
GENÈVE

- 7 FEV. 1964

GLI/101

REFERENCE : GLI/222

DECLARATION  
CONCERNANT L'ACCESSION PROVISOIRE DE L'ARGENTINE  
A L'ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE,  
FAITE A GENEVE LE 18 NOVEMBRE 1960

ACCEPTATIONS

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Déclaration concernant l'accession provisoire de l'Argentine à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, faite à Genève le 18 novembre 1960, a été acceptée, aux dates indiquées ci-après, par les Gouvernements des pays suivants:

Chypre	6 août 1963
Dahomey	25 novembre 1963
Madagascar	30 décembre 1963

La présente communication vous est adressée conformément au paragraphe 5 de ladite Déclaration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

E. Wyndham White  
Secrétaire exécutif

Spec(64)19